



COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance du 23 mars 2021

RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 33
Voix favorables : 33
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0



RODEZ

DELIBERATION

n° 03-IUT-011-MCC-DUT-QLIO

relative au régime des études et contrôle des connaissances et compétences du



DIPLOME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE QUALITE, LOGISTIQUE INDUSTRIELLE ET ORGANISATION

Année universitaire 2021-2022

- Vu le code de l'éducation, et notamment :
 - les articles L613-3 à L613-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance des diplômes,
 - son article L.712-6-1 relatif aux compétences de la CFVU,
 - les articles D123-12 à D123-14 relatifs à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur,
 - les articles D613-1 à D613-13 relatifs aux grades, titres et diplômes,
 - les articles D613-17 à D613-25 relatifs aux diplômes en partenariat international,
 - les articles D613-26 à D613-30 relatifs aux étudiants handicapés,
 - les articles R613-32 à R613-37 relatifs à la validation des études supérieures antérieures et validation des acquis de l'expérience,
 - les articles D613-38 à D613-50 relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié par l'arrêté du 30 juillet 2018 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Vu l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie,
- Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle,
- Vu l'arrêté d'accréditation relatif au contrat quinquennal 2021-2025,
- Vu la délibération du CA relative aux capacités d'accueil, et aux modalités d'admission au titre de l'année universitaire concernée,
- Vu la décision du CA du 23 novembre 2004 relative au statut de l'élue étudiant,
- Vu la charte des examens en vigueur,
- Vu l'avis du Conseil de l'IUT du 9 mars 2021.

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, adopte le régime des études et contrôle des connaissances et compétences du DUT QLIO.

1- Organisation des études

Dans le cadre du DUT, les études conduisant à l'obtention du diplôme sont organisées à plein temps sur une durée fixée à 4 semestres.

Les enseignements dispensés dans chaque spécialité du DUT font l'objet par semestre d'un regroupement par Unités d'enseignement (UE), elles-mêmes divisées en modules d'enseignement. L'obtention du DUT donne lieu à l'attribution de 120 ECTS, à raison de 30 ECTS par semestre validé.

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

Institut Universitaire de Technologie de Rodez

50 avenue de Bordeaux - 12000 Rodez - France - Tél. : 05 65 77 10 80 - Fax : 05 65 77 10 81 - www.iut-rodez.fr

2- Obligation d'assiduité

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Les absences sont relevées. Les absences injustifiées donnent lieu à une prise en compte dans l'évaluation des modules. Un état des absences est transmis au jury de semestre et au jury de délivrance du diplôme.

Toute absence connue à l'avance doit être portée à la connaissance du secrétariat et des enseignants concernés avant l'absence effective. Les justificatifs d'absence doivent parvenir au plus tard au secrétariat dans les 48h à partir du début de l'absence. Le secrétariat doit par ailleurs être informé de l'absence dès le jour même.

Toute absence injustifiée à un contrôle de connaissances engendrera une note égale à 0 pour ce contrôle. En cas d'absence injustifiée à tous les contrôles d'un module d'enseignement, la mention ABI sera indiquée sur le relevé de notes. Pour le calcul de la moyenne d'UE, cette mention équivaut à une note de module égale à 0.

3- Evaluation des enseignements

L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier. Chaque unité d'enseignement proposera plusieurs évaluations en tenant compte de son volume horaire et de sa durée.

Ce contrôle continu et régulier pourra prendre des formes variées et non exclusivement les suivantes :

- Devoir sur table à dates fixées
- Interrogation écrite programmée ou non
- Interrogation orale programmée ou non
- Participation pendant les enseignements
- Compte-rendu de Travaux Pratiques
- Compte-rendu de Travaux Dirigés
- Rapports et exposés en groupe ou individuel ...

Le contrôle est assuré par les enseignants et concerne toutes les disciplines. Les notes sont communiquées régulièrement aux étudiants. Les notes sont définitives seulement après délibération du jury et ne sont alors pas contestables. Seule la délibération du jury est créatrice de droit.

4- Validation et délivrance du diplôme

La validation d'un semestre est acquise de droit lorsque l'étudiant a obtenu à la fois :

- a) une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement ;
- b) la validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent.

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation peut être assurée, sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et d'une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus.

En outre, le directeur de l'IUT peut prononcer la validation d'un semestre sur proposition du jury.

La validation de tout semestre donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des ECTS correspondants.

Durant la totalité du cursus conduisant au Diplôme Universitaire de Technologie, l'étudiant ne peut être autorisé à redoubler plus de deux semestres.

Dans tous les autres cas, le jury statue selon la réglementation en vigueur.

5- Plagiat, fraude et sanction

De manière générale, toute tentative de fraude aux modalités de contrôles des connaissances et aptitudes, quelles que soient leurs formes (examen écrit, oral, projet, rapport, mémoire, compte rendu de TP etc...) sera consignée dans un procès-verbal et pourra faire l'objet d'une saisine de la section disciplinaire du Conseil d'Administration de l'Université.

Les sanctions disciplinaires applicables aux usagers (étudiants) des établissements publics d'enseignement supérieur sont :

- 1- L'avertissement
- 2- Le blâme

- 3- L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans
- 4- L'exclusion définitive de l'établissement
- 5- L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans
- 6- L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toulouse, le 23 mars 2021

Hugues KENFACK

Le Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire

ANNEXE : tableau synthétique des enseignements

DUT QUALITE, LOGISTIQUE INDUSTRIELLE ET ORGANISATION
Formation initiale
Année universitaire 2021-2022

SEMESTRE 3	ENSEIGNEMENTS	h CM	h TD	h TP	coef	ECTS
UE 31 Synthèse et gestion des données	Anglais professionnel et technique	10	10	11,3	2	12
	Communication professionnelle			15	2	
	Projet personnel et professionnel	3,75	3,75		1	
	Statistiques	11,3	11,3	2,5	2	
	Système de gestion de bases de données			21,3	1,5	
	Pilotage informatisé d'une unité de production	5	5	22,5	1,5	
	Projet tuteuré				2	
UE 32 Pilotage des systèmes Qualité et Logistique	Ordonnancement Lancement	7,5	7,5	8	1,5	9
	Organisation et animation d'une unité de production de biens et de services	7,5	7,5	12	1,5	
	Maîtrise des procédés	11,3	11,3	4	1,5	
	Pilotage des flux en juste à temps	11,3	11,3	8	1,5	
	Mesure en aéronautique (Axe A)	8,75	8,75	12	1,5	
	Contrôle non destructif (Axe A)	5	5	20	1,5	
	Etude de cas pilotage d'atelier (Axe B)			20	1,5	
UE 33 Méthode et outils d'amélioration	Autres logistiques (Axe B)	16,3	16,3		1,5	9
	Recherche opérationnelle	8,75	8,75	10	1,5	
	Gestion de la métrologie	8,75	8,75	8	1,5	
	Planification moyen / long terme	8,75	8,75	10	1,5	
	Informatique avancée			20	1,5	
	Lean management	13,8	13,8		1,5	
TOTAL SEMESTRE 3 Axe A		133,95	133,95	184,6	30	30
TOTAL SEMESTRE 3 Axe B		136,5	136,5	172,6	30	30

SEMESTRE 4	ENSEIGNEMENTS	h CM	h TD	h TP	coef	ECTS
UE 41 Communication et animation	Anglais de spécialité	6,25	10	20	2	8
	Communication dans les organisations	2,5	2,5	12,5	2	
	Projet personnel et professionnel	3,5	3,75		1	
	Mise en œuvre d'une démarche d'amélioration	12,5	12,5		2	
	Projet tuteuré				1	
UE 42 Approfondissements	Modélisation et résolution de problèmes d'optimisation	6,25	6,25	12,5	2	10
	Référentiel qualité en aéronautique (Axe A)	10	10		2	
	Logistique globale (Axe B)	12,5	12,5		2	
	Préparation à la certification en anglais			20	2	
	Simulation (Axe Insertion professionnelle)			30	2	
	Renforcement en mécanique et automatique (Axe Poursuite études longues)	11,3	11,3		2	
	Renforcement en mathématiques (Axe Poursuite études longues)	6,25	6,25		2	
UE 43 Pratique professionnelle	Projet informatique (Axe Insertion professionnelle)			20	2	12
	Stage	10 semaines			12	
TOTAL SEMESTRE 4 Axe A – Insertion professionnelle		41	45	115	30	30
TOTAL SEMESTRE 4 Axe A – Poursuite d'études		33,8	33,8	32,5	30	30
TOTAL SEMESTRE 4 Axe B – Insertion professionnelle		18,75	18,75	82,5	30	30
TOTAL SEMESTRE 4 Axe B – Poursuite d'études		36,3	36,3	32,5	30	30
TOTAL DUT QLIO 2è année 4 Axe A – Insertion professionnelle		174,95	178,95	299,6	60	60
TOTAL DUT QLIO 2è année 4 Axe A – Poursuite d'études		167,75	167,75	217,1	60	60
TOTAL DUT QLIO 2è année 4 Axe B – Insertion professionnelle		155,25	155,25	255,1	60	60
TOTAL DUT QLIO 2è année 4 Axe B – Poursuite d'études		172,8	172,8	205,1	60	60

DUT QUALITE, LOGISTIQUE INDUSTRIELLE ET ORGANISATION
Formation en alternance
Année universitaire 2021-2022

SEMESTRE 3	ENSEIGNEMENTS	h CM	h TD	h TP	coef	ECTS
UE 31 Synthèse et gestion des données	Anglais professionnel et technique	8	8	10	2	12
	Communication professionnelle			20	2	
	Projet personnel et professionnel	5	5		2	
	Système de gestion de bases de données			28	2	
	Pilotage informatisé d'une unité de production	4	4	20	2	
	Projet tuteuré				2	
UE 32 Pilotage des systèmes Qualité et Logistique	Ordonnancement Lancement	8	8	12	1,5	9
	Organisation et animation d'une unité de production de biens et de services	8	8	12	1,5	
	Maîtrise des procédés	12	12	4	1,5	
	Pilotage des flux en juste à temps	10	10	8	1,5	
	Mesure en aéronautique	8	8	12	1,5	
	Contrôle non destructif	4	4	20	1,5	
UE 33 Méthode et outils d'amélioration	Recherche opérationnelle	14	14		1,5	9
	Gestion de la métrologie	10	10	8	2	
	Planification moyen / long terme	8	8	12	2	
	Informatique avancée			28	2	
	Coûts et gestion prévisionnelle	14	14		1,5	
TOTAL SEMESTRE 3		113	113	194	30	30

SEMESTRE 4	ENSEIGNEMENTS	h CM	h TD	h TP	coef	ECTS
UE 41 Communication et animation	Anglais de spécialité	5	5	16	2	8
	Communication dans les organisations	2	2	16	2	
	Projet personnel et professionnel	5	5		2	
	Mise en œuvre d'une démarche d'amélioration	14	14		2	
UE 42 Approfondissements	Projet informatique			28	5	10
	Simulation			28	5	
UE 43 Pratique professionnelle	Pratique professionnelle				12	12
TOTAL SEMESTRE 4		26	26	88	30	30
TOTAL DUT QLIO 2^e année en alternance		139	139	282	60	60